

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
DES PERSONNES DÉLÉGUÉES
DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DE VAUDREUIL,**
tenue le 23 septembre 2025 à 13 h 30, au bureau syndical.

PRÉSENCES :

Beauchemin Jean-François	Gabriele Karine	Lemieux Nadia
Bilodeau Cynthia	Gariépy Isabelle	Malouin Claudine
Bourgon Julie	Gaudreau Mélanie	Ménard Julie
Brossoit Kathleen	Hébert Geneviève	Pilon Karine
Brunet Émilie	Lacombe Claudia	Plourde Véronique
Chagnon Julie	Lagacé Lise	Rinfret-Lemire Estelle
Corriveau Marie-Ève	Lapointe Amélie	Schimek Christina
Cypihot-Tremblay Gabrielle	Lapointe Katia	Séguin Josianne
Desjardins Sabrina	Latreille Guylaine	Thivierge Vincent
Dubé Sylvette	Lefebvre Andrée-Ève	

Ordre du jour

1.	PRÉSENCES, MOT DE BIENVENUE, DÉROULEMENT DES ASSEMBLÉES	1
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
3.	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 18 JUIN 2025, DU 25 AOÛT 2025 ET SUIVI	2
4.	RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES PERSONNES DÉLÉGUÉES	2
5.	POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DU SERV ET FORMULAIRE À REMPLIR	3
6.	CALENDRIER DES RENCONTRES 2025-2026	3
7.	RÉPARTITION DES FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS DES COMITÉS ET DES RÉSEAUX	3
8.	PLAN D'ACTION, ACTIVITÉS ET RESPONSABILITÉS 2025-2026	4
9.	CAPSULE COMITÉ EHDAA	4
10.	NON-RECONNAISSANCE DA POUR FIN DE COMPENSATION	4
11.	CHANTIER ÉDUCATION	5
12.	DROITS PARENTAUX : SUPPLÉANCE LORS DU CONGÉ SANS TRAITEMENT	5
13.	AIDE À LA CLASSE	5
14.	ACTIVITÉ POUR SOULIGNER LA <i>JOURNÉE MONDIALE DES ENSEIGNANTS</i>	6
15.	COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES	6
16.	FORMATION POUR PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE LES 24 ET 25 FÉVRIER 2026 À MONTRÉAL	6
17.	COLLOQUE FSE LES 30 AVRIL ET 1 ^{ER} MAI 2026	6
18.	VARIA	7
19.	QUESTIONS DIVERSES	7

1. PRÉSENCES, MOT DE BIENVENUE, DÉROULEMENT DES ASSEMBLÉES

Une présentation des membres de l'exécutif est faite.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Karine Pilon,
Appuyé par Julie Ménard :

A2526-CD-DEC-03 Il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout suivant au point varia :

a) Annexe A : la tâche
et en modifiant le point 14 en point de décision.

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 18 JUIN 2025, DU 25 AOÛT 2025 ET SUIVI**

La présidente revient sur les procès-verbaux de l'assemblée des personnes déléguées des 18 juin 2025 et 25 août 2025.

Proposé par Christine Schimek,
Appuyé par Sylvette Dubé :

A2526-CD-DEC-04 Il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 18 juin 2025 tel que présenté.

Proposé par Julie Ménard.
Appuyé par Christine Schimek :

A2526-CD-DEC-05 Il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 25 août 2025 tel que présenté.

3.1 **Représentant en santé et sécurité au travail (RSS)**

La présidente présente le point à l'aide du document A2526-CD-01. Elle rappelle l'importance du représentant en santé et sécurité (RSS). L'affichage au primaire est de 80 %. Il peut être de deux tâches de 40 %. Cet affichage n'est consacré qu'au primaire. La fin de l'affichage est le 26 septembre 2025 à 16 h.

Anne-Valérie Savage est la seule RSS actuellement. Elle conservera un pourcentage de tâche au primaire à compter de l'année 2025-2026. En plus du comité global SST où les présidents des différents syndicats siègent, il y aura un sous-comité santé et sécurité au primaire composé de Mélanie Ranger, représentant les RH, Catherine Godin-Proulx (direction), un.e enseignant.e de classe régulière et un.e enseignant.e de classe HDAA.

Ce sous-comité devrait siéger une fois par mois. Sept rencontres sont prévues cette année. Le comité sera animé par les RSS. Le 20 octobre, nous déciderons en rencontre des candidats s'il y a plus d'un candidat par type de classe. Les enseignant.e.s intéressé.e.s à siéger sur ce comité doivent faire part de leur intérêt en écrivant à info@servaudreuil.net.

4. **RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES PERSONNES DÉLÉGUÉES**

Le chapitre 4.00 des *Statuts du SERV* est présenté à l'aide du document A2526-CD-02.

Les personnes déléguées intéressées à suivre une formation sur leur rôle et responsabilités sont invitées à s'inscrire à celle-ci : elle aura lieu le 3 octobre de 8 h 30 à 15 h 30 au bureau syndical. Maxime Garneau, conseiller à la FSE, animera la formation. Un courriel d'information a été envoyé le 9 septembre 2025 à ce sujet.

Les inscriptions sont obligatoires avant le 30 septembre 2025 en [cliquant ici](#) afin que le syndicat puisse préparer votre libération et réserver le nombre de repas en conséquence.

5. POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DU SERV ET FORMULAIRE À REMPLIR

À l'aide du document A2526-CD-03, la vice-présidente à la trésorerie présente la politique de remboursement des dépenses. Celle-ci concerne les frais de remboursement. L'importance d'inscrire toutes les informations nécessaires au formulaire a été soulignée afin d'obtenir un remboursement rapide.

Les nouvelles personnes déléguées et substituts devront transmettre leurs informations bancaires pour permettre le dépôt direct des remboursements. Un formulaire est disponible auprès de la secrétaire.

À la fin de l'année scolaire 2025-2026, les personnes déléguées et substituts recevront le montant de leur allocation en fonction du nombre de présences lors des assemblées des personnes déléguées de 2025-2026. Le montant versé à titre d'allocation représentait 0,5 % du traitement du dernier échelon. Veuillez consulter la politique de remboursement des dépenses du SERV à la clause 5.1.3.

Le tableau du nombre de kilomètres excédentaires sera envoyé par courriel en suivi.

6. CALENDRIER DES RENCONTRES 2025-2026

Le calendrier des rencontres 2025-2026 est présenté à l'aide du document A2526-CD-04.

Si un conflit d'horaire est constaté par la tenue d'une assemblée des personnes déléguées au même moment qu'une rencontre du personnel enseignant, la personne déléguée concernée par le conflit d'horaire est invitée à demander à sa direction d'école de déplacer la rencontre du personnel enseignant.

Une enseignante mentionne que sa direction d'école lui fera une coupure de traitement si elle ne se présente pas à une rencontre du personnel enseignant pour participer à une assemblée des personnes déléguées. Si ces propos sont tenus dans les milieux, les personnes déléguées sont invitées à communiquer avec le syndicat afin que celui-ci puisse envoyer une demande de libération non remplacée dans le milieu concerné.

7. RÉPARTITION DES FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS DES COMITÉS ET DES RÉSEAUX

La présidente présente les membres siégeant aux différents comités, conseils et réseaux à l'aide du document A2526-CD-05.

Les comités auxquels les membres siègent ont été nommés pour le triennat 2024-2027 à l'automne 2024. Toutefois, certains comités ne sont pas totalement comblés.

Pour le réseau des jeunes, il y a trois (3) places à combler au sein du comité. Les membres intéressés à participer au réseau des jeunes de la CSQ doivent avoir 35 ans ou moins et doivent envoyer leur candidature à info@servaudreuil.net avant le 14 octobre 2025.

Le comité des spécialistes et le comité pour la diversité sexuelle sont sur pause puisqu'il n'y a pas de réseau national. Toutefois, s'il y a des problématiques vécues dans les milieux, les membres ne doivent pas hésiter à communiquer avec le syndicat.

Proposé par Karine Gabriele,
Appuyé par Julie Chagnon :

A2526-CD-DEC-06 Il est résolu à l'unanimité de nommer Amélie Lapointe en remplacement de Sara Carlevaris pour les 100 premiers jours de l'année scolaire 2025-2026 au sein du comité paritaire CPM-IP.

Proposé par Christina Schimek,
Appuyé par Sylvette Dubé :

A2526-CD-DEC-07 Il est résolu à l'unanimité que les personnes déléguées consultent les membres de leur école afin de combler les places pour participer aux réseaux des jeunes et de communiquer au syndicat les noms des membres intéressés à participer à ces réseaux, avant le 14 octobre 2025, en écrivant à info@servaudreuil.net.

Si plus de trois (3) noms sont transmis, il y aura une élection le 20 octobre 2025.

Pause de dix (10) minutes.

8. PLAN D'ACTION, ACTIVITÉS ET RESPONSABILITÉS 2025-2026

La présidente et la vice-présidente à la trésorerie présentent le plan d'action, activités et responsabilités 2025-2026 à l'aide du document A2526-CD-06.

Il est proposé que les personnes déléguées présentent le plan d'action aux membres de leur établissement et identifient une ou des priorités pour l'année 2025-2026, comme présenté au document A2526-CD-06, en vue de son adoption lors de l'assemblée générale du 7 novembre 2025. Des propositions venant des membres pourront y être ajoutées à l'assemblée des personnes déléguées du 20 octobre 2025.

Proposé par Jean-François Beauchemin,
Appuyé par Claudia Lacombe :

A2526-CD-DEC-08 Il est résolu à l'unanimité que les personnes déléguées présentent le plan d'action aux membres de leur établissement et identifient une ou des priorités pour l'année 2025-2026, comme présenté au document A2526-CD-06, en vue de son adoption lors de l'assemblée générale 7 novembre 2025. Des propositions venant des membres pourront y être ajoutées à l'assemblée des personnes déléguées du 20 octobre 2025.

9. CAPSULE COMITÉ EHDAA

Une présentation de la capsule sur le comité EHDAA, produite par la FSE, est visionnée. Les enseignants sont invités à compléter les procédures pour identifier les élèves HDAA dans leur classe. Le syndicat invite les personnes déléguées à présenter la capsule dans les milieux.

10. NON-RECONNAISSANCE DA POUR FIN DE COMPENSATION

La présidente présente le document A2526-CD-07. Un enseignant mentionne des enjeux liés à la lourdeur de la tâche par le manque important de reconnaissance par rapport aux élèves ayant des valeurs 22 et 11 puisque le service en francisation est nettement insuffisant.

11. CHANTIER ÉDUCATION

Une vidéo [En action pour l'éducation : 30 minutes en direct pour lancer la consultation en éducation](#) est présentée à l'assemblée des personnes déléguées.

Il est proposé que les personnes déléguées invitent les enseignant.e.s de leur milieu à participer à la 1^{re} consultation *En action pour l'éducation*.

Proposé par Cynthia Bilodeau,
Appuyé par Guylaine Latreille :

A2526-CD-DEC-09 Il est résolu à l'unanimité que les personnes déléguées invitent les enseignant.e.s de leur milieu à participer à la 1^{re} consultation *En action pour l'éducation*.

12. DROITS PARENTAUX : SUPPLÉANCE LORS DU CONGÉ SANS TRAITEMENT

À la suite de plusieurs interventions du syndicat dans les dernières années, le CSSTL a enfin entendu raison ! La suppléance est maintenant possible pour le personnel enseignant qui est en congé sans traitement après un congé de maternité, de paternité ou d'adoption. Toutefois, le personnel enseignant ayant choisi l'option e) - retour au travail à temps partiel - est exclu de cette modalité.

Le personnel enseignant concerné sera rémunéré au taux de suppléance suivant la clause 6-7.03 de l'entente nationale.

13. AIDE À LA CLASSE

À l'aide du document A2526-CD-09, le syndicat rappelle les critères à respecter pour la mise en œuvre des aides à la classe. Comme le stipule le texte de l'entente nationale 2023-2028, les milieux doivent privilégier les enseignant.e.s en insertion professionnelle et les classes à défis particuliers : le nombre d'heures allouées pour chaque classe y ayant accès est de 10 à 15 heures par semaine. Nous invitons les personnes déléguées à lire l'annexe 71. Le syndicat rappelle que les services dispensés par l'aide à la classe ne peuvent se substituer aux services de soutien et professionnel.

Il est à noter que le libellé « aide à la classe » est utilisé dans la convention collective 2023-2028 de la FSE mais que le libellé « soutien à la classe » est utilisé dans celui de la FPSS.

Il faut que le personnel enseignant utilise le libellé « aide à la classe » pour éviter toute confusion avec les autres types de soutien à la classe.

Il est rappelé que l'aide à la classe n'a aucun rôle pédagogique à faire. C'est à la direction d'école de superviser cette personne et non à l'enseignant.e qui accueille l'aide à la classe.

La nouvelle brochure L'aide à la classe, ce que vous devez savoir est disponible sur le site Web du syndicat.

Un membre nous informe que les aides à la classe ne peuvent faire qu'un pourcentage de tâche en création de matériel. Les aides à la classe ne sont présentement pas remplacées. Plusieurs questions sont soulevées quant au temps maximum attribué à la planification et le nombre de temps en présence-élève. Une intervention est à venir par le syndicat.

14. ACTIVITÉ POUR SOULIGNER LA JOURNÉE MONDIALE DES ENSEIGNANTS

Le comité exécutif a décidé de souligner la Journée mondiale des enseignant.e.s différemment cette année. En fait, des cartes-cadeaux d'un montant de vingt-cinq (25,00 \$) chacune provenant d'un restaurant à déjeuner de la région seront distribuées dans les milieux. La répartition des cartes-cadeaux se fait selon le nombre d'enseignants par école suivant le même principe que lorsque nous soulignons la Semaine des enseignants 2025. Au total, ce sont soixante-neuf (69) cartes-cadeaux qui seront distribuées, et ce, grâce en grande partie à la ristourne Les Protections RésAut CSQ 2024.

Proposé par Guylaine Latreille,
Appuyé par Jean-François Beauchemin :

A2526-CD-DEC-10 Il est résolu à l'unanimité que les personnes déléguées soulignent la *Journée mondiale des enseignant.e.s* en effectuant un tirage des cartes-cadeaux d'une valeur de vingt-cinq dollars (25,00 \$) chacune, une gracieuseté en grande partie à la ristourne *Les Protections RésAut CSQ 2024*, à raison d'une (1) carte-cadeau pour les petites écoles, deux (2) cartes-cadeaux pour les écoles moyennes et trois (3) cartes-cadeaux pour les grandes écoles, dans un restaurant à déjeuner de la région, et de procéder à un tirage au sort parmi les enseignant.e.s de leur établissement. Les noms des personnes gagnantes devront être envoyés par courriel à info@servaudreuil.net avant le 14 octobre 2025 à 16 h.

15. COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

Le document A2526-CD-10 nous est présenté. La présidente explique les conséquences des compressions budgétaires qui lui ont été partagées par la directrice générale du centre. Une enseignante demande si nous pouvons partager de nouveau le tableau des montants pour des libérations de plan d'intervention.

16. FORMATION POUR PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE LES 24 ET 25 FÉVRIER 2026 À MONTRÉAL

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) a annoncé son programme de formations pour l'année 2025-2026, permettant ainsi aux personnes qui assument un rôle syndical actif dans leur milieu d'acquérir les connaissances, les aptitudes et les habiletés nécessaires à l'exercice de leur fonction. De ces formations, une session d'initiation à la présidence d'assemblées délibérantes aura lieu les 24 et 25 février 2026 à Montréal.

Le syndicat est à la recherche de deux (2) membres intéressés par cette formation. Il est demandé aux membres intéressés par ces formations d'écrire à la présidente à presidence@servaudreuil.net.

17. COLLOQUE FSE LES 30 AVRIL ET 1^{ER} MAI 2026

Le Colloque FSE *Maîtres de notre profession!* – Édition 2026 aura lieu les 30 avril et 1^{er} mai 2026 au Centre de congrès à Québec.

Horaire préliminaire

La programmation complète du colloque n'est pas finalisée, mais voici les informations disponibles à ce jour :

Soirée du 30 avril 2026 19 h à 21 h <i>*Accueil à compter de 17 h</i>	Ouverture du colloque Animation et conférence avec artistes invités. Présentation des résultats de la démarche de consultation. Coquetel de bienvenue.
Journée du 1^{er} mai 2026 9 h à 17 h	Échanges et travaux sur les enjeux professionnels et pédagogiques ciblés sous forme de plénière et d'ateliers.
Soirée du 1^{er} mai 2026 À compter de 18 h	Coquetel Souper et soirée dansante.

La délégation du SERV sera constituée de dix (10) membres, dont les cinq (5) membres du comité exécutif. Il sera donc possible pour cinq (5) personnes déléguées ou substituts d'y assister. Les personnes intéressées peuvent donner leur nom à info@servaudreuil.net.

18. VARIA

- a) **Annexe A – la tâche** : des précisions quant à l'annexe A sont apportées par les vice-présidentes.
- La formation continue sans libération doit apparaître dans la tâche;
 - Stratégies pour la répartition des heures dans ATP Général;
 - Heures de comités : il n'y a pas de nombre d'heures fixes obligatoire. Il faut que les caractéristiques ATP-Général représentent la réalité pour finalement compléter la section « Comités ».

19. QUESTIONS DIVERSES

- 19.1. Précision sur le communiqué de la FSE daté du 2 septembre 2025**
Entente rareté (retraités qui font de la suppléance). La diminution des tâches administratives n'a pas pu être précisée par la FSE.
- 19.2. Surplus des CPM**
Une enseignante nous partage que les sommes sont dans le poste budgétaire, mais la direction d'école mentionne que le personnel enseignant ne peut pas l'utiliser, car cela augmenterait le total des dépenses. Elle ne comprend pas cette explication et nous questionne à ce sujet. Il est à noter que la conséquence est la même : pas de libération permise.
- 19.3. Absence ½ journée et moyenne de 28 h**
Une enseignante nous explique avoir dû quitter à la P3 parce qu'elle était malade. Or, durant son après-midi, elle ne devait enseigner qu'à la P5, et que sa P4 était blanche. Elle se questionne à savoir pourquoi elle a été coupée de 0,5 journée sur sa paie. Pour être coupé d'une seule période, il faut prouver être disponible à travailler. L'enseignante a mentionné qu'elle était malade, alors la direction est en droit de retirer 0,5 journée plutôt qu'une seule période, car l'enseignante n'était pas disponible au travail.

19.4. Conseil d'établissement

Temps non reconnu : que peut-on faire avec cette situation ? La réponse officielle est : rien. Les membres du conseil d'établissement sont participatifs et volontaires. Toutefois, il est possible de nommer un substitut pour chaque membre.

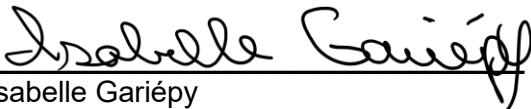
19.5. Temps reconnu équipe sportive

Une enseignante d'éducation physique qui doit accompagner tous les matchs de hockey se questionne sur tous les changements générés à son horaire et à sa tâche. Quand son horaire change, elle doit prendre de son temps à elle pour gérer l'équipe, sans libération. Elle se questionne sur cette procédure. En fait, il n'y a aucune obligation pour l'enseignante de participer à ce genre de projet. Le temps d'équipe de hockey doit être reconnu dans sa tâche. Un enseignant d'éducation physique explique que celle-ci devrait avoir des périodes blanches à la P3 et à la P5 pour l'aider à gérer ce genre de situation.

19.6. Nouveau programme de français

Il s'agit présentement d'un projet pilote. Le syndicat n'a pas d'informations à savoir comment la formation est ou sera déployée.

Levée de l'assemblée à 19 h 9



Isabelle Gariépy
Présidente



Julie Bourgon
Vice-présidente au secrétariat